



## DÉCLARATION DE TRAVAUX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Tous travaux sur une sépulture doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux préalable auprès du service Etat Civil, **8 jours** avant la date du début des travaux, soumise à l'obtention d'un avis favorable du service Etat Civil.

Date de cette déclaration _____	Reçue le _____
---------------------------------	----------------

### SOCIÉTÉ

<i>Entreprise :</i> <i>Adresse :</i> <i>Mail :</i> <i>Téléphone :</i>	<i>N° d'agrément préfectoral</i> _____  <i>Date de l'agrément</i> _____
--	---

### TRAVAUX A RÉALISER

Emplacement		Demandeur	
Cimetière n°:		Nom :	
Emplacement		Prénom :	
Nom de la concession :		Adresse :	
<b>NATURE DE L'INTERVENTION</b>			
<b>CALENDRIER</b>	Date de début des travaux _____	Nombre de jours : _____	Heure d'arrivée : _____ Heure de départ : _____

#### **Exécution des travaux par un entrepreneur habilité.**

Le demandeur doit s'adresser directement à l'entrepreneur qui fera les démarches auprès du service Etat Civil pour la délivrance d'un avis favorable.

- L'entrepreneur doit déposer une déclaration en mentionnant :
- La date de début et fin de travaux
- Les références de la concession (famille, emplacement)
- La nature et le descriptif complet des travaux à réaliser (plan, mesures, matériaux...)
- Accord écrit de l'ensemble des concessionnaires (noms, prénoms, adresses et signatures) accompagné des cartes d'identité.

**En cas d'avis défavorable :** la déclaration sera retournée au demandeur avec la mention du motif.

## PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

### RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX

Avis favorable

Avis défavorable

Date \_\_\_\_\_

Nom et signature

**Partie réservée au service Etat Civil**

Date de transmission de l'avis : \_\_\_\_\_

**Signature et cachet**

Le règlement complet du cimetière est consultable sur le site de la mairie de Thuir [www.thuir.fr](http://www.thuir.fr)